



Mesdames et Messieurs
les Maires, Présidentes et Présidents
D'Etablissements Publics d'Eure-et-Loir

LUISANT,
Le 5 décembre 2014

Nos réf.
GB/2594/2014
Dossier suivi par Gabrielle BARRETT, RRH
Tel : 02.37.91.50.05
✉ conseil.statutaire@cdg28.fr

Objet : Elections professionnelles – Résultats des élections -CAP A/B/C et CT rattachés au CDG 28
PJ : 2

Madame le Maire, Monsieur le Maire, Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Avec votre participation, les élections professionnelles 2014 organisées par le Centre de Gestion se sont bien déroulées le 4 décembre 2014.

J'ai le plaisir de vous communiquer en pièce jointe un tableau récapitulatif des résultats des 4 scrutins.

Je vous invite, conformément à la réglementation en vigueur, à **en assurer une publicité au sein de vos locaux.**



J'attire également votre attention sur le fait que toutes les collectivités affiliées, rattachées ou non aux CAP et CT du Centre de Gestion, doivent lui communiquer, chaque année avant le 15 janvier, et ce à partir de 2015, l'état de leur effectif au 1^{er} janvier.

En cas de franchissement du seuil de 50 agents ayant la qualité d'électeurs au CT dans le délai de 2 ans et 9 mois suivant la date du renouvellement général intervenu le 4 décembre 2014, la collectivité a l'obligation de mettre en place ses propres CT et CHSCT.

La date des élections à organiser ne peut alors être fixée ni 6 mois après le renouvellement général du 4 décembre 2014, ni au-delà des 3 ans après celui-ci. Si ultérieurement, le seuil devait devenir inférieur à 50 agents, les instances mises en place par la collectivité seront maintenues jusqu'au prochain renouvellement général, qui aura lieu en décembre 2018.

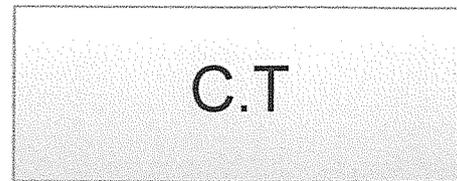
Pour effectuer cette communication, il vous appartient donc de compléter l'état déclaratif de vos effectifs au 1^{er} janvier 2015, et à le retourner complété et signé avant le 15 janvier 2015.

Veuillez agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Président du Centre de Gestion

Norbert MAITRE



ELECTIONS PROFESSIONNELLES

COMPTAGE DES EFFECTIFS au 1^{er} janvier 2015 Ayant la qualité d'électeur en CT

Collectivité :

Adresse :

Contact :

Courriel :

Tel :

Je certifie donc que ma collectivité, emploie au 1^{er} janvier 2015, le nombre d'agents (ayant la qualité d'électeur au CT) suivants :

	Ayant la qualité d'électeur en CT au 1^{er} janvier 2015
Agents titulaires	
Agents stagiaires	
Agents non titulaires (droit privé compris)	
TOTAL	

Je certifie donc que ma collectivité,

emploie, au 1^{er} janvier 2015, **moins de 50 agents** (ayant la qualité d'électeur au CT) et continuera à relever de fait du Comité Technique du CDG 28.

emploie, au 1^{er} janvier 2015, **50 agents et plus** (ayant la qualité d'électeur au CT) et doit donc créer ses propres Comité Technique (CT) et CHSCT, et organiser les élections durant l'année à venir.

Le
Signature/cachet
Nom/prénom/qualité de l'autorité territoriale

LES EFFECTIFS A PRENDRE EN COMPTE

Aucune condition d'ancienneté n'est exigée ; seule la situation de l'agent au 1^{er} janvier 2015 compte.

CT (article 8 du décret 1985)	
Les agents ayant qualité d'électeur	<p>Sont comptabilisés dans les effectifs <u>au 1er janvier 2015</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les titulaires (temps complet, partiel, non complet) Qui se trouvent: <ul style="list-style-type: none"> - en activité, - en congé de maladie, - en congé de maternité, congé parental, congé de présence parentale, - en conge formation professionnelle ou syndicale, • Les stagiaires (temps complet, non complet) Qui se trouvent: <ul style="list-style-type: none"> - en activité, - en congé de maladie, - en congé de maternité, congé parental, congé de présence parentale, - en conge formation professionnelle ou syndicale, • Les titulaires en détachement, y compris les titulaires détachés sur un emploi fonctionnel sont compris dans les effectifs <u>de leur collectivité d'accueil</u>. • Les agents non titulaires de droit public ou de droit privé dont la durée minimale du contrat est de 6 mois ou en contrats reconduits successivement depuis au moins 6 mois sans interruption (CDD, CDI, CAE, contrat d'apprentissage, PACTE.....), et qui sont en position d'activité, de congés rémunéré ou congés parental. • Les vacataires employés tout au long de l'année (qui pour être requalifiés de permanents) • Les collaborateurs de cabinet • Les titulaires mis à disposition de la collectivité font partie des effectifs de la <u>collectivité d'accueil</u> (sauf ceux mis à disposition d'une organisation syndicales qui votent dans collectivité d'origine). • Les titulaires maintenus en surnombre font partie des effectifs de la collectivité qui les a placés dans cette position. • Les titulaires, pris en charge par le CDG, relèvent des CAP placées auprès du CDG.
Les cas particuliers d'électeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Les fonctionnaires intercommunaux (deux employeurs au moins pour le même grade) sont pris en compte dans les effectifs de chacune des collectivités employeurs lorsque les CT sont distincts. • Les fonctionnaires pluri communaux (deux employeurs au moins dans des grades distincts) sont pris en compte dans les effectifs de chacune des collectivités employeurs lorsque les CT sont distincts. <p>Sinon, ils seront pris en compte qu'une fois s'ils relèvent du même CT (celui du CDG28), dans la collectivité principale (celui dans lequel il effectue le plus d'heures, ou en cas d'égalité horaire, là il a le plus d'ancienneté).</p>

RESULTATS DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2014

Scrutin du 4 décembre 2014

CAP A, CAP B et CAP C rattachées au Centre de Gestion d'Eure et Loir
CT inter collectivités rattaché au Centre de Gestion d'Eure et Loir

	CAP A rattachée au CDG 28	CAP B rattachée au CDG 28
	5 sièges à pourvoir Inscrits : 259 Votants : 147 (57%)	5 sièges à pourvoir Inscrits : 504 Votants : 252 (50%)
FO	34 voix 1 siège obtenu Titulaire 1 : CHARTIER Nathalie (UNVERRE) Suppléant 1 : DAGUY Jean-Noël (NOGENT LE ROTROU)	133 voix 3 sièges obtenus Titulaire 1 : MARGELY Christelle (CHARTRES HABITAT) Titulaire 2 : GREGOIRE Laurent (OPH NOGENT LE ROTROU) Titulaire 3 : BENOIT Pierre Yves (LUCE) Suppléant 1 : HEBERT Hervé (LUCE) Suppléant 2 : GHIRARDO Jean-Luc (SDE 28) Suppléant 3 : LEVIER Sandrine (NOGENT LE ROTROU)
CFDT	34 voix 1 siège obtenu Titulaire 1 : LAMOURRE Isabelle (CDC de BEAUCE ALNELOISE) Suppléant 1 : AUGIER Hervé (CHARTRES METROPOLE)	102 voix 2 sièges obtenus Titulaire 1 : FREDON Séverine (VERNOUILLET) Titulaire 2 : SCLAVON Catherine (LUISSANT) Suppléant 1 : ROBINET Catherine (AGGLO PAYS DE DREUX) Suppléant 2 : ZELL Alain (MAINVILLIERS)
CFE- CGC	15 voix 0 siège obtenu	NON CANDIDAT
SNDGCT	58 voix 3 sièges obtenus Titulaire 1 : DALLES Marie-Elisabeth (LE COUDRAY) Titulaire 2 : BRETHEREAU Nathalie (DAMMARIE) Titulaire 3 : ALAMICHEL Bruno (CHARTRES HABITAT) Suppléant 1 : GRANDEMANDE Nicolas (MAINVILLIERS) Suppléant 2 : ROUSSELET Christian (NOGENT LE ROTROU) Suppléant 3 : MERCIER Dany (MAINVILLIERS)	NON CANDIDAT

RESULTATS DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2014

Scrutin du 4 décembre 2014

CAP A, CAP B et CAP C rattachées au Centre de Gestion d'Eure et Loir
CT Inter collectivités rattachée au Centre de Gestion d'Eure et Loir

	CAP C rattachée au CDG 28	CT rattaché au CDG 28
	8 sièges à pourvoir Inscrits : 4200 Votants : 1386 (33%)	10 sièges à pourvoir Inscrits : 3017 Votants : 947 (31%)
FO	417 voix 2 sièges obtenus Titulaire 1 : DURAND Sylvain (NOGENT LE ROTROU) Titulaire 2 : RENART Mirelle (OPH NOGENT LE ROTROU) Suppléant 1 : LECLER Denis (CHATEAUDUN) Suppléant 2 : EPINETTE Didier (BERCHERES LES PIERRES)	433 voix 5 sièges obtenus Titulaire 1 : CHARTIER Nathalie (UNVERRE) Titulaire 2 : EPINETTE Didier (BERCHERES LES PIERRES) Titulaire 3 : GHIRARDO Jean-Luc (SDE) Titulaire 4 : VIEUILLE Véronique (PIERRES) Titulaire 5 : GOURY Catherine (CDC TERRASSES ET VALLEES DE MAINTENON) Suppléant 1 : BLIN Jean-Jacques (TREMBLAY LES VILLAGES) Suppléant 2 : BRION PALISSE Virginie (BERCHERES LES PIERRES) Suppléant 3 : SIMON Stéphane (TREMBLAY LES VILLAGES) Suppléant 4 : COUTEAU Xavier (BERCHERES LES PIERRES) Suppléant 5 : MAROQUIN Laetitia (BERCHERES LES PIERRES)
CFDT	432 voix 3 sièges obtenus Titulaire 1 : ROUILLARD Philippe (MAINVILLIERS) Titulaire 2 : FAUCHEUR Hervé (TOURY) Titulaire 3 : NOBLET Sandrine (CDC BEAUCE DE JANVILLE) Suppléant 1 : PASCUAL Marie-Thérèse (NOGENT LE ROTROU) Suppléant 2 : ESNAULT Christophe (MAINVILLIERS) Suppléant 3 : HERAUD Céline (LEVES)	454 voix 5 sièges obtenus Titulaire 1 : BIHOUIS Carole (SAINT PREST) Titulaire 2 : FAUCHEUR Hervé (TOURY) Titulaire 3 : NOBLET Sandrine (CDC BEAUCE DE JANVILLE) Titulaire 4 : TAMBOS Martine (CDC des QUATRE VALLEES) Titulaire 5 : FETHU Claude (ILLIERS COMBRAY) Suppléant 1 : FILLON Sylvie (TOURY) Suppléant 2 : CHRISTIAN Michel (LE FERTE VIDAME) Suppléant 3 : DIABI Djemelha (FRANCOURVILLE) Suppléant 4 : JOUANNEAU Joëlle (ST SAUVEUR MARVILLE) Suppléant 5 : JACQUES Francis (FAVIERES)
UNSA	153 voix 1 siège obtenu Titulaire 1 : LEVALET Marie-Christine (CCAS de LUCE) Suppléant 1 : PLARD Nathalie (CCAS de LUCE)	NON CANDIDAT
CGT	280 voix 2 sièges obtenus Titulaire 1 : MAURY Isabelle (MAINVILLIERS) Titulaire 2 : THEAU Carole (SITREVA) Suppléant 1 : MORONVAL Ludovic (SITREVA) Suppléant 2 : CLINARD Vincent (CHATEAUDUN)	NON CANDIDAT